

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

- Lieu et heure :** Mairie d'ESTREES, 19h.
- Sont présents :** Messieurs Lionel BLASSEL, Jacques PETIT, Christian WALLARD, Guy DEBEVE, Frédéric MARC,

Mesdames Fabienne HERIN, Claire BODELE, Isabelle TRIQUET, Adeline DUPONT, Sandrine POTEAU.
- Sont absents :** Madame Karine TITTELEIN qui est excusée,
Monsieur Laurent DUCATILLON qui est excusé,
Monsieur David PARMENTIER qui donne procuration à Monsieur Guy DEBEVE,
Madame Corinne LEBECQ.
- Quorum :** 10/15.
- Secrétaire de séance :** Madame Sandrine POTEAU.
- Déroulement de la séance :** Monsieur Lionel BLASSEL est président de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2024

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

2- CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE (admission en non-valeur)

Le mandat d'admission en non-valeur fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. C'est au vu de la liste constituée par le comptable (liste de non-valeur), que la collectivité émet une pièce de dépense.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil de délibérer l'admission en non-valeur concernant les impayés de cantine et garderie d'une famille pour 120.90 €

La proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

3- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Afin de mettre en place le recensement, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs et un agent centralisateur.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation de recruter deux agents recenseurs en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier allant du 16 janvier au 15 février 2025.

Proposition de candidature : Daivy MANCHE et Laurence PAPIN

Coordinatrice : Karine HUSTE

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation de rémunérer les deux agents recenseurs à l'indice brut 367 – indice majoré 366. La proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

4- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CTG DE LA CAF

Monsieur BLASSEL lit la convention pour l'année 2024. Il est proposé aux membres du conseil de délibérer pour renouveler cette convention d'objectifs et de financement CAF (convention bipartite) pour les prestations de service ALSH et le bonus territoire.

Pour mémoire, cette convention territoriale s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de services des CAF. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

5- PROJET ÉDUCATIF ALSH

Monsieur Frédéric MARCQ prend la parole pour présenter le projet éducatif. Ce projet donne les intentions éducatives de la commune, les modalités d'accueil. Il doit être communiqué aux parents. Ainsi, il traduit l'engagement de la commune et permet aux familles de mieux connaître nos objectifs et aux équipes pédagogiques de connaître nos priorités.

Madame Fabienne HERIN demande si la présence d'un diplômé est exigée dans chaque groupe lors de leur constitution. Monsieur Frédéric MARCQ répond que ce n'est pas obligatoire.

Monsieur MARCQ explique qu'à partir du projet éducatif, le directeur établit un projet pédagogique, qui permet de connaître le fonctionnement interne de l'ALSH.

Il ajoute qu'il manque actuellement un point dans le projet éducatif. En effet, la commune a actuellement une demande pour l'accueil d'un enfant de CANTIN présentant des troubles autistiques. La commune a l'obligation de l'accepter. Ce point n'est pas évoqué dans le projet actuel.

Monsieur Jacques PETIT demande si cela nécessite un accompagnement particulier. Monsieur MARCQ répond que cela est probable et que si cela est nécessaire, cet accompagnement sera à la charge de la commune. Il précise que si l'association qui a fait la demande d'accueil juge que l'ALSH est adapté à cet enfant, la commune doit l'accepter. Il précise qu'il a peu d'informations.

Monsieur MARCQ propose d'ajouter un paragraphe dans le projet éducatif : « Concernant l'accueil d'un enfant en condition de handicap, il est nécessaire d'avoir la validation par une structure reconnue ».

Madame Fabienne HERIN demande comment l'association peut savoir que notre accueil est adapté. Monsieur MARCQ répond qu'un entretien est réalisé et que l'association juge en fonction des réponses données.

Madame Claire BODELE demande si l'enfant concerné par cette demande est actuellement scolarisé. Monsieur MARCQ ne sait pas. Il précise que la demande concerne un accueil d'une durée de 2 à 3 demies journées par semaine. Madame Fabienne HERIN précise que la facturation à la semaine pose problème. Il faudra donc prévenir la famille que le tarif sera plein malgré tout.

Madame Sandrine POTEAU demande pourquoi la demande n'est pas faite auprès de la commune de CANTIN. Monsieur BLASSEL répond qu'il n'y a pas d'ALSH pendant les petites vacances dans ce village.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité à condition que le paragraphe soit ajouté dans le projet éducatif.

Madame Fabienne HERIN ajoute qu'il faudra à l'avenir ajouter un paragraphe sur les tarifs.

6- SUBVENTIONS DOUAISIS AGGLO

Monsieur Le Maire indique qu'il devait être proposé de solliciter les subventions (FDC et FCIS) auprès de Douaisis Agglo.

Ce point est ajourné car nous n'avons pas les éléments nécessaires à la délibération.

7- FRAIS DE NOTAIRE POUR ACQUISITION « Mont Gratien »

Il est proposé de délibérer pour payer les frais de notaire pour la rétrocession de voirie du mont gratien phase 2. Le notaire, Maître LOTTIAUX, annonce des frais à hauteur de 1200 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

8- RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Pour faire face au surcroît d'activité dans l'équipe technique, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois. Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

9- DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE POUR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Suite à des dépenses imprévues, il est demandé aux membres d'autoriser d'octroyer une subvention supplémentaire d'un montant de 200 €. La subvention qui était de 500 € passe donc à 700 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

10- SIDEN-SIAN

L'extension du périmètre mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) est autorisée comme suit :

- Département du Nord : Adhésion des communes d'AVELIN, d'IWUY et de THIVENCELLE avec transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».

- Département du Pas de Calais : Adhésion des communes d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE et TORTEQUESNE avec transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».

- Département de l'Aisne : Transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » par les communes de HAUTEVILLE et GIBERCOURT.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

11- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Frédéric MARCQ indique que les rues sont sales, notamment la rue du Mont, notamment à cause du passage d'engins agricoles. Monsieur Le Maire indique que l'agriculteur doit nettoyer la chaussée. La demande leur sera faite.

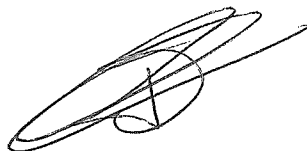
- Monsieur Georges ENGELS remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée à l'association des Anciens Combattants. Il indique les changements récents qui concernent le bureau de l'association. Il fait le point sur les projets à venir (notamment des expositions à venir)

Remerciements :

Charlotte Duperron suite aux décès de ses grands-parents
Adéline Romano suite au décès de son papa.

Fin de séance :

Séance levée à 19h35.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that are difficult to decipher.A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop at the beginning followed by several sweeping, connected strokes.